Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

AR Prefecture
006-210600979-20231028-DELIB2023033-DE
Reçu le 30/10/2023

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal N° 2023033

AIDE A LA VALORISATION DES VILLAGES DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE D'AMENAGEMENT CENTRE URBAIN QUARTIER DU VILLARS

L'an deux mille vingt trois, le 28 octobre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. BELVISI Marc, Maire.

Etaient présents : Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI, Christian ZAETTA, Gilles TASSONE-CASTEL, Pierre NUNEZ, Jackie PIAZZA, Christine FONTAINE, Jacques BELLON
Absent : Jacky PONSOT
Pouvoirs : Melissa MARGALHAN-FERRAT à Marc BELVISI, Danièle MATILLO à Jean-Marc FARNETI
Secrétaire de séance : Christian ZAETTA

:- :

AIDE A LA VALORISATION DES VILLAGES DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE D'AMENAGEMENT CENTRE URBAIN QUARTIER DU VILLARS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'avancement du projet d'aménagement du centre urbain quartier du Villars en partenariat avec l'Agence 06.
Il indique que le Département des Alpes-Maritimes encourage les aménagements esthétiques et logistiques des centres anciens et des villages et qu'il favorise les études de programmation préalables à la réalisation de travaux d'aménagement durable.
Notre projet s'inscrit totalement dans cette démarche. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de demander cette aide départementale afin de financer l'étude d'aménagement du centre urbain quartier du Villars.
Selon le chiffrage de l'Agence 06, le montant de l'étude s'établirait à 67 000 € HT.
Monsieur le maire sollicite donc une subvention auprès du Conseil Départemental au taux maximum, à savoir 50%, plafonnée à 30 000 €.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental au taux maximum figurant sur le guide des aides aux communes, s'établissant à 50%, plafonné à 30 000 €.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

MAIRIE DE PIERREFEU 06910

Le Maire

Marc BELVISI

Le secrétaire de séance

Christian ZAETTA